

Le Jardin de l'État de Saint-Denis-de-la-Réunion

Annie Lafforgue

Citer ce document / Cite this document :

Lafforgue Annie. Le Jardin de l'État de Saint-Denis-de-la-Réunion. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 67, n°246-247, 1er et 2e trimestres 1980. pp. 157-160.

doi : 10.3406/outre.1980.2243

http://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1980_num_67_246_2243

Document généré le 16/10/2015

II
LE JARDIN DE L'ÉTAT
DE
SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION

par
ANNIE LAFFORGUE

Il faut attendre le départ de la Compagnie des Indes et la mise en place du Gouvernement royal en 1767 pour voir se matérialiser dans ces îles lointaines que sont l'île Bourbon et l'île de France les grands objectifs des naturalistes du XVIII^e siècle. Le déjà célèbre Pierre Poivre, nommé intendant ordonnateur et président des Conseils supérieurs des deux îles, portait en effet en lui une passion qui ne demandait qu'à s'exprimer malgré la multiplicité de ses nouvelles tâches, et tous ses moments de loisir furent consacrés à l'enrichissement du jardin de sa résidence de Mon Plaisir¹. Hommage doit lui être rendu de n'avoir pas négligé Bourbon dans ce champ d'action marginal.

Cette impulsion fut grandement facilitée par la collaboration efficace de l'ordonnateur Cyr-Honoré de Crémont et l'existence d'un autre passionné en la personne de Joseph Hubert. D'ailleurs, un Jardin dit de la Compagnie puis de l'Intendance, existait déjà à Saint-Denis «derrière la Boulangerie du Gouvernement... près du rempart de la Rivière de Saint-Denis²» ; mais, à en juger d'après la hâte que mis Honoré de Crémont à choisir un autre terrain moins exposé aux intempéries et plus accessible aux habitants³, les résultats ne devaient guère être concluants.

Sis désormais à l'extrémité de la rue Royale (actuellement rue de Paris) ce nouveau Jardin du Roi fut alors l'objet d'une sollicitude particulière et, tandis que dans l'île voisine les efforts de Poivre s'avéraient très vite voués à l'échec faute de successeurs compétents (à l'exception toutefois de Jean-Nicolas de Céré), le Jardin botanique de Bourbon connut son âge d'or durant le premier tiers du XIX^e siècle.

Deux périodes apparaissent jusqu'à nos jours : la première, grâce à des administrateurs et des jardiniers-botanistes éclairés, répond à sa véritable vocation ; la seconde en fait un lieu de réjouissances diverses malgré une vaine tentative de caractère scientifique.

Une personnalité domine la période faste : Nicolas Bréon. Chargé par le ministre de la Marine d'accompagner une riche collection d'arbres fruitiers et de graines d'Europe, celui-ci arriva à Bourbon en juin 1817 ; il y demeura jusqu'en avril 1830⁴. Certes, qu'il s'agisse du commandant Milius, du gouverneur H. de Freycinet et de l'ordonnateur Desbassayns de Richemont⁵, l'aide officielle contribua largement à l'épanouissement de ses talents. Sa compétence et son énergie s'exercèrent sur plusieurs fronts : introduction de végétaux nouveaux, essais de culture, distribution gratuite de plans aux particuliers à charge pour eux de communiquer les résultats, autant de tâches qui alliaient un souci d'ouverture à un sens bien moderne de la participation.

Il effectua lui-même plusieurs voyages à Madagascar (1818), à l'île Maurice (1822), en Arabie⁶ et suscita des envois de graines de nombreux correspondants et voyageurs tels que Leschenault de La Tour lors de ses périples en Inde et à Ceylan⁷, le Dr Wallick, directeur du Jardin botanique de Calcutta⁸, le commandant Philibert⁹, Villet, naturaliste du Cap de Bonne-Espérance¹⁰. Dès 1820, la *Feuille hebdomadaire de l'île Bourbon* pouvait ainsi écrire :

... Bréon est parvenu à cultiver avec succès toutes les plantes qui nous sont venues de Cayenne, du Brésil, de Madagascar, de Calcutta, de Pondichéry, de Ceylan, de la côte de Coromandel, de la Chine et de la Cochinchine. Le thé, le pavot, l'herbe de Guinée, l'arbre qui produit l'indigo, plusieurs espèces de palmiers et enfin la vanille qui occupent un rang très distingué parmi ces conquêtes lointaines dont notre sol s'est enrichi... et l'on s'y flatte de posséder les meilleures qualités de raisins : avec un peu de soin et de persévérance, nous parviendrons à faire du vin qui surpassera en qualité celui du Cap de Bonne Espérance...

Quant aux distributions de plants aux particuliers, elles étaient annoncées par voie de presse. Les habitants intéressés devaient se faire inscrire au Gouvernement et, au jour fixé, ils devaient envoyer leurs Noirs munis de paniers « afin que les livraisons n'éprouvent aucun retard¹¹ » ; un avis officiel les engageait ensuite à rendre compte de l'évolution de leurs plantations. Notons que c'est en ce temps d'activité intense que le buste de Pierre Poivre fut transporté de l'Hôtel du Gouvernement dans une allée du Jardin où il se trouve encore actuellement (1825)¹².

Le successeur de Bréon, Jean-Nicolas-Claude Richard ne trouve pas, semble-t-il, la même compréhension officielle autour de lui. Les nombreux interdits contenus dans la consigne du 20 octobre 1836¹³ attestent pourtant de ses efforts pour combattre un laisser-aller évident : il y est défendu de fumer, de dégrader les plantes ou les arbres sous peine de sanctions, d'apporter des armes à feu, du vin, d'entrer à cheval ou avec des chiens, et l'accès du carré botanique n'est plus ouvert que sur permission spéciale du jardinier-botaniste. Si la fréquentation ne fait pas de doute, l'intérêt scientifique s'est amenuisé. Manque d'argent ? manque de personnel ? C'est probable. En 1848, la réglementation se fit plus stricte encore : l'entrée des pépinières est interdite, les plants sont vendus (et non plus distribués gratuitement) et la livraison se fait à l'entrée du jardin¹⁴. Le Jardin entra dans son ère de semi-repos sur le plan botanique.

Si grand fut le succès de la première exposition industrielle et agricole organisée en son enceinte sous une modeste tente le 7 octobre 1853 que bien d'autres suivirent en 1854, 1855, 1856 et 1858¹⁵. Courses hippiques, représentations théâtrales, bal du Gouvernement punctuaient ces manifestations qui attiraient à Saint-Denis tous les colons de l'île venus exposer. Un jury sélectionnait les meilleurs qui recevaient des primes comme récompenses¹⁶ et, sans nul doute, ces expériences ont raffermi le rayonnement des produits locaux lors des Expositions universelles de 1855, 1867¹⁷ et 1906¹⁸.

Laissé à l'abandon en dehors de ces festivités, le Jardin éveilla bientôt l'intérêt de la Société impériale d'acclimation de l'île. Celle-ci avait justement besoin d'un espace à la mesure de son enthousiasme. Elle proposa le maintien de la section botanique aux bons soins de M. Richard, la création d'une section de zoologie et l'«embellissement» de ce qui était devenu «la principale promenade» de la ville. Ces propositions reçurent des autorités un accueil favorable et, le 27 mars 1865, la Société se vit octroyer officiellement la jouissance du Jardin de l'Etat pour dix ans¹⁹.

L'ambition était grande, le programme séduisant et, au début, les réalisations allèrent bon train : introduction d'un grand nombre de plantes et d'animaux, agrandissement des bassins. Mais si la bonne volonté ne manquait pas, tout cela exigeait argent et discipline, et les difficultés commencèrent.

L'argent ? il fit l'objet avec l'Administration d'une analyse aigre-douce du contrat de 1865, les uns le réclamant comme un dû, les autres invoquant les textes²⁰. Le manque de discipline et la méconnaissance de l'intérêt public eurent cependant une influence décisive. En acculant la Société à interdire l'entrée quotidienne du Jardin, ils soulevèrent un tollé de protestations et, cédant à cette impopularité, le Conseil général décida le retour du Jardin à la Colonie²¹. Cela avait duré six ans.

Sa gestion fut alors confiée à la Commission administrative du Muséum, jusque là restée totalement indépendante²². Premier souci : clarifier la situation financière. Les tarifs des plants — qui n'avaient pas varié en 24 ans — furent révisés et, à la faveur de cette mesure, on constate que les pépinières sont encore détentrices de fleurs, d'arbres fruitiers, de caféiers, de filaos et de palmiers de Cayenne²³.

Dix ans plus tard, on retrouve dans la presse cette incompatibilité fondamentale d'un Jardin à la fois lieu d'expériences et lieu de promenade. De nombreux vols entraînent-ils l'interdiction de l'accès aux collections d'orchidées et de fougères ? C'est l'indignation. On coupe un flamboyant pour créer une nouvelle pépinière propre à accueillir tous les plants étrangers qui affluent ? On crie au sacrilège et on invoque les frais ombrages de jadis²⁴. Cette difficulté de concilier l'utile à l'agréable fut résolue dans la nouvelle organisation de 1907²⁵, mais à peine si celle-ci fait état du jardin... Nous savons ensuite qu'en 1929, M. Maurice Brun, «agent de culture», en assure la direction et dispose pour cela d'une caisse de «menues» dépenses²⁶ ; cela se passe de commentaires. Dernière réminiscence de la splendeur passée : l'inauguration en 1885 du buste de Joseph Hubert, ce créole de Saint-Benoît qui s'était attiré l'amitié de P. Poivre.

La vocation de promenade l'a aujourd'hui emporté. Les Floralies de 1973 ont tiré ce beau jardin de la somnolence. Durant une semaine, il retrouva une animation et un air de fête dignes des expositions d'antan. Foule, exposants, feux

d'artifice, spectacles, rien n'y manqua. Le visiteur avait cette fois son compte de rêve et d'inutile. Chacun redécouvrit tous ces arbres dont les dimensions ont une longue histoire. Ils sont là, immenses, majestueux, témoins d'un passé révolu. Que pèsera ce capital de souvenirs devant quelque intérêt immédiat ?

Annie LAFFORGUE.

NOTES

1. M. EDWARD HART, *Le Jardin botanique des Pamplémousses. Notice historique*, Port-Louis, Impr. du Gouvernement, 1916, p. 2, 4-5.
2. Minutes de Pierre-Hubert Houpiart, acte n° 46, du 13 mai 1830.
3. P. BERG, «Coup d'œil sur les origines du Jardin botanique et notice historique sur la Société coloniale d'acclimatation», *Recu. Docum. et Trav. inédits pour servir à Hist. Réunion (ancienne Ile Bourbon)*, nouv. sér., n° 2, p. 69.
4. Dr. H. AZEMA, «Histoire du Jardin colonial», *B. Acad. Ile Réunion*, 10 (1929-1930), p. 127.
5. Dr. Ch. COQUEREL, «Notice historique sur le Jardin public de Saint-Denis (Jardin de l'Etat, Jardin du Roi) aujourd'hui Jardin d'acclimatation», dans A. ROUSSIN, *Album de l'île de la Réunion*, Saint-Denis, 1867, t. 4, p. 75.
6. BREON, *Catalogue des plantes cultivées aux Jardins de botanique et de naturalisation de l'île de Bourbon*, Saint-Denis, Impr. du Gouvernement, 1825, p. 5-7.
7. *Feuille hebdomadaire Ile Bourbon*, n° 53 et 99, 5 janv. et 22 nov. 1820.
8. *Ibid.*, n° 55, 19 janv. 1820.
9. *Ibid.*, n° 75, 7 juin 1820.
10. BREON, *Catalogue des plantes...*, p. 7.
11. *Feuille hebdomadaire Ile Bourbon*, n° 97, 8 nov. 1820.
12. Dr. AZEMA, «Histoire du Jardin colonial», p. 126-127.
13. *B. off. Ile Bourbon*, déc. 1837, p. 173-174.
14. Arrêté n° 216 du 9 févr. 1848, (*B. off. Réunion*, 1848, 21, p. 58-59).
15. L. MAILLARD, *Notes sur l'île de la Réunion*, Paris, Dentu, 1862, p. 320.
16. Dr. AZEMA, *Histoire de la ville de Saint-Denis de 1815 à 1870*, Paris, A. Quillet, s.d., p. 120-121.
17. BERG, «Coup d'œil...», p. 87.
18. *La Patrie créole*, n° 1569, 6 déc. 1905.
19. *B. off. Réunion*, mars 1865, n° 3, p. 160-163.
20. BERG, «Coup d'œil...», p. 91.
21. Dr. AZEMA, «Histoire du Jardin colonial», p. 134.
22. Arrêté n° 553 du 16 nov. 1871 (*B. off. Réunion*, 1871, n° 24, p. 409-410).
23. Arrêté n° 692 du 26 mars 1872 (*B. off. Réunion*, 1872, n° 28, p. 140-141).
24. *Le Petit Journal de l'île de la Réunion*, n° 1248, 2 avr. 1895. Réponse dans *L'Indépendant créole* du 6 avril 1895, n° 144.
25. Arrêté du 21 mai 1907 (*B. off. Réunion*, 1907, p. 342).
26. Arrêté n° 653 du 8 juin 1929 (*B. off. et J. off. Réunion*, n° 25, 14 juin 1929).